

RAPPORT ANNUEL

2014



Agence Nationale Anti Dopage

SOMMAIRE

I. EDITORIAL

II. AGENCE NATIONALE ANTIDOPAGE

III. MISSIONS ET ORGANISATION DE L'ANAD

- Conseil administratif
- Conseil scientifique
- Comités de discipline
- Comité vétérinaire

IV. EVALUATION DES PRINCIPALES ACTIVITES

1. VOLET Administratif

- Ressources humaines
- Ressources financières

2. VOLET Education et Prévention

- Actions auprès des Fédérations et autres Instances Sportives
- Tournoi pour un sport propre
- Communication et Médiatisation

3. CONTROLE DU DOPAGE

- Programme national
- Bilan des contrôles
- AUT
- Equipes de contrôle

V. COOPERATION ET PARTENARIAT

1. Nationale

- ANAD/Santé Publique
- ANAD/Douanes
- ANAD/ Commissariats Régionaux de la Jeunesse et des Sports

2. Internationale

- AMA
- ORAD
- UNESCO

VI. PERSPECTIVES

I – EDITORIAL

.....

.....

.....

.....

.....

.....

II – L'AGENCE NATIONALE ANTI DOPAGE "ANAD".

Le climat de stabilité politique du pays à beaucoup aidé l'Agence Nationale Anti Dopage, a reprendre petit à petit l'activité de contrôle.

Bien que lente, la remise en marche du programme national de lutte contre le dopage a redonner bon élan aux différentes activités de l'ANAD à tous les niveaux primaire, secondaire et tertiaire et ce en dépit de toutes les difficultés administratives et procédurales dont on peut citer :

- la vacance du poste de Secrétaire Général depuis,
- la complexité des procédures administratives dans la gestion des contrats des Agents de contrôle, des escortes et des médecins vétérinaires préleveurs qui comptent la ressource humaine clef dans la réalisation des contrôles du dopage dans le sport et dans les courses de chevaux,
- le blocage procédural dans les transferts d'argent pour le règlement des factures des analyses effectuées par le Laboratoire Roumain de contrôle du dopage donnant lieu à des retards dans les analyses
- la non disponibilité d'une voiture de service bien fonctionnelle pour assurer les campagnes de sensibilisation et de prévention du dopage dans les régions,
- L'effectif peu nombreux du personnel de l'ANAD rend difficile la réponse à un programme éducatif et d'information bien réparti dans le temps et dans l'espace.

Ces difficultés et bien plus d'autres ont plus ou moins affecté la bonne réalisation du programme national de lutte antidopage. Mais grâce à la bonne volonté de toute l'équipe de l'ANAD, ce programme a comme même pu toucher à sa majeure fin au niveau de ses quatre volets :

1- **Législation** : la Tunisie a approuvé, par la loi n° 2006-61 du 28 octobre 2006, la convention internationale contre le dopage dans le sport, adoptée à Paris le 19 octobre 2005 lors de la 33^{ème} session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture (UNESCO). De même, la Tunisie a approuvé en juillet 2003 la convention européenne antidopage.

2- **Contrôle** : le dopage est un phénomène largement médiatisé qui choque régulièrement l'opinion publique et laisse planer le doute sur toute performance sportive, ainsi tout athlète a l'obligation de se soumettre au contrôle anti-dopage afin de détecter tout usage de substances ou procédés dopants. A l'échelle nationale, l'Etat s'est totalement impliqué avec l'agence dans la mise en place d'un programme de contrôle des athlètes (des élites nationales) depuis 1991 grâce à une coopération avec le laboratoire de Paris.

En septembre 2001, notre pays s'est doté de son propre laboratoire de contrôle, accrédité CIO et AMA (parmi 33 laboratoires dans le monde).

3- **Prévention : éducation et sensibilisation** : afin d'inculquer une culture antidopage et de chercher des alternatives au dopage, l'Agence Nationale Antidopage, en collaboration avec les différentes instances (Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique, le Ministère de l'Education, le Comité National Olympique, ONG...) a conçu un plan spécifique de prévention visant l'éducation, et la sensibilisation des jeunes scolarisés, des jeunes sportifs, ainsi que leurs entourages, contre l'usage du dopage.

Ce plan d'action comporte, entre autres les axes suivants : la prévention par l'éducation, la sensibilisation, la communication, l'information et la diffusion.

Concrètement des journées de sensibilisation au sein des lycées, collèges et universités ainsi que le lancement d'un concours national au sein des lycées et collèges dans toute la république.

4- **Coopération, échange mutuel d'expériences et recherche** : Dans le but de promouvoir et élargir la recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre le dopage, l'ANAD milite pour renforcer la coopération avec les différentes instances

sportives nationales (Fédérations sportives...) et internationales (fédérations, NADO...), les différentes structures gouvernementales ou ONG ainsi que l'UNESCO qui sont intéressés par la lutte antidopage.

Par ailleurs, la Tunisie est ouverte, à travers l'Agence Nationale Antidopage, à toute forme de coopération avec les pays voisins maghrébins, africains, arabes ou européens, et ce dans les domaines de la formation, du contrôle et/ou de la recherche.

Très tôt, la Tunisie a été impliquée dans tous les processus de coopération internationale concernant la lutte contre le dopage. En effet, notre pays est :

- Signataire de la Charte Arabe contre le dopage.
- Le troisième pays non européen, après l'Australie et le Canada, à adhérer au sein de la Convention Antidopage du Conseil de l'Europe.
- Signataire du texte de Moscou nous engageant totalement dans le processus de mise en place du Code Mondial Antidopage,
- Signataire des textes de Copenhague
- Signataire de la convention de l'UNESCO.



III – MISSIONS ET ORGANISATION DE L'ANAD

L'Agence Nationale Antidopage est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, soumis à la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Son organisation et son fonctionnement sont définis Par le décret n° 2008-103 du 16 janvier 2008.

L'ANAD représente l'unique interlocuteur officiel auprès des laboratoires d'analyse internationalement agréés et auprès des structures et instances sportives nationales et internationales en ce qui concerne la lutte contre le dopage dans le sport.

Bien que la première préoccupation de l'ANAD soit d'aboutir "**POUR UN SPORT PROPRE**" sa mission de lutte est beaucoup plus large pour toucher aussi bien le sport que les autres domaines tels que les espaces privés de sport, la consommation des compléments alimentaires et les courses de chevaux pour ainsi dire "**NON AU DOPAGE**" là où il peut se trouver.

Pour pouvoir agir en ce sens et aboutir à ses fins, l'ANAD est dotée de plusieurs missions comme expliqué ci-dessous.

1. RAPPEL DES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DE L'ANAD :

Conformément à la loi n°2007-54 du 8 août 2007 relative à la lutte contre le dopage dans le sport, l'Agence effectue les missions et les prérogatives suivantes :

- fixer les modalités et les moyens de prévention contre l'usage des substances interdites dans tous les espaces sportifs et les établissements éducatifs et de formation.
- fixer et exécuter le programme national annuel de contrôle antidopage après son approbation par le ministre chargé du sport.
- fixer et exécuter le programme de formation des équipes de contrôle et l'octroi des attestations de fin de formation et d'habilitation à exercer le contrôle. Ces dernières sont fixées par décret.

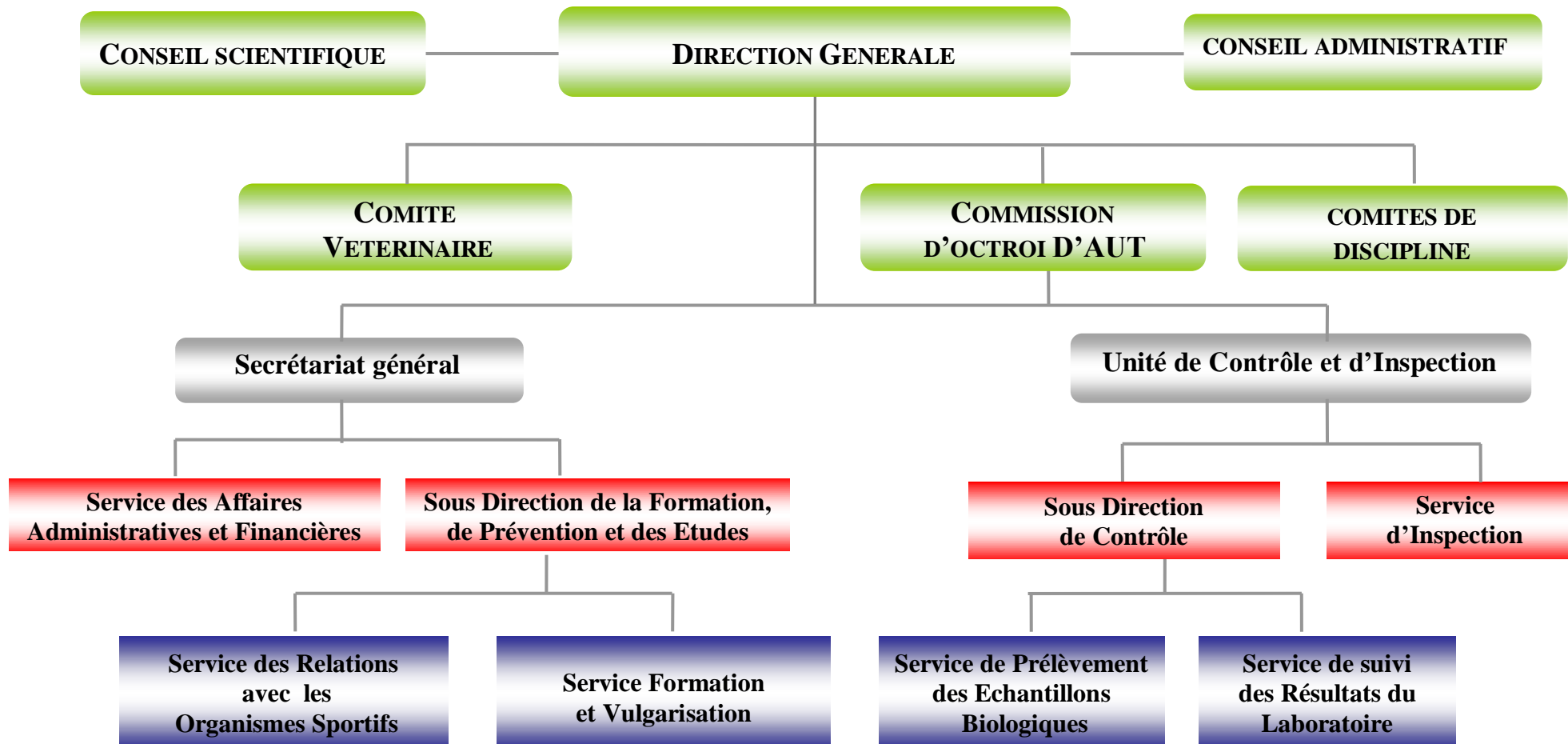
- participer à la promotion de la recherche scientifique dans le cadre de la prévention du dopage et le développement des modalités et des méthodes de son dépistage.
- émettre les avis sur tous les textes réglementaires relatifs à la lutte contre le dopage et toute autre question ayant trait.
- assurer le suivi des résultats des analyses des échantillons et le suivi des procédures de confirmation de résultats en cas de nécessité,
- statuer sur les demandes d'octroi d'autorisations d'usage des substances ou méthodes interdites pour des fins thérapeutiques.
- veiller au respect des règles et procédures disciplinaires relatives à la lutte contre le dopage par les fédérations sportives et l'instance chargée de l'organisation des courses de chevaux et se substituer à eux dans les cas prévus par la présente loi.
- prendre en charge tous les dossiers disciplinaires liés au dopage enregistrés lors des manifestations sportives organisées par les privés et dûment autorisées ou dans des espaces sportifs privés créés conformément à la législation en vigueur et n'obéissant pas au cadre disciplinaire des fédérations sportives ni à celui de l'organisme chargé de l'organisation des courses de chevaux.
- élaborer un rapport annuel des activités et le présenter au conseil supérieur du sport et de l'éducation physique.



2. L'ORGANISATION OPERATIONNELLE EN 2014

ORGANIGRAMME

(Décret n°2008-103 du 16 janvier 2008 fixant l'organisation ainsi que les modalités de fonctionnement de l'Agence Nationale Anti Dopage tel que modifié et complété par le décret n° 2010-829 du 20/04/2010)



LE CONSEIL ADMINISTRATIF :

Le conseil administratif assiste la direction générale de l'ANAD dans ses fonctions et donne son avis sur :

- le projet du budget et le compte financier,
- les marchés publics et les conventions,
- les acquisitions, aliénations, échanges, acceptation des dons et legs...
- Toute autre question relative à la gestion et au fonctionnement de l'agence

A/ Composition :

Le conseil administratif se compose d'au moins 7 membres nommés par arrêté du ministère chargé des Sports sur proposition des ministères concernés pour un mandat de deux ans :

* **Président** : Directeur Général de l'ANAD

* **Membres** :

- 1 représentant du premier ministre.
- 1 représentant du ministère de l'intérieur.
- 1 représentant du ministère de la justice.
- 1 représentant du ministère de finance.
- 1 représentant du ministère de la jeunesse et des sports.
- 1 représentant du ministère de l'Agriculture et de l'environnement.
- 1 représentant du ministère de la santé publique.
- 1 représentant de la Société des Courses Hippiques
- Le contrôleur des dépenses – Ministère de la Jeunesse et des Sports

B/ Fonctionnement :

Le conseil administratif de l'ANAD se réunit au moins quatre fois par an, sur convocation de son président. Au courant de l'année 2014, il s'est réuni le :

31 Mars 2014 : Ordre du jour :

- Présentation des activités de l'ANAD jusqu'au mois de Mars 2014
- Budget de l'ANAD 2014
- Programme du contrôle
- Programme : prévention, sensibilisation et formation
- Coopération internationale
- Les futures orientations générales de l'ANAD

Faute de quorum, le président du conseil administratif a reporté la réunion.

31 Avril 2014 : ordre du jour :

- Présentation des activités de l'ANAD jusqu'au mois de Mars 2014
- Budget de l'ANAD 2014
- Programme du contrôle
- Programme : prévention, sensibilisation et formation
- Coopération internationale
- Les futures orientations générales de l'ANAD

Recommandations :

- Réviser les textes législatifs qui régissent les activités de l'ANAD pour les harmoniser avec l'état des faits
- Etudier la possibilité de changer le caractère administratif de l'ANAD pour faciliter la résolutions des affaires administratives et financières
- Réviser les tarifs des prestations fournies par l'ANAD
- Consolider davantage le partenariat avec la Société des Courses Hippiques

29 Octobre 2014 : ordre du jour

- Rapport des activités administratives et financières jusqu'au mois d'Octobre 2014
- Rapport des contrôles jusqu'au mois d'Octobre 2014
- Rapport des actions préventives et éducatives
- Rapport sur les activités futures de l'ANAD
- La coopération internationale
- Projet de révision de la loi 54/2007 du 8 Aout 2007

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE :

Le conseil scientifique de l'ANAD a pour mission de :

- Donner l'avis sur le programme annuel de lutte contre le dopage et les questions scientifiques et techniques entrant dans le cadre de l'activité de l'agence,
- Proposer les objectifs et procéder à la planification du programme annuel des activités scientifiques de l'agence et donner l'avis sur les programmes de formation et d'habilitation des équipes de contrôle, de prévention et de sensibilisation,
- Donner l'avis sur le programme d'échange et de coopération avec les établissements similaires,

- Faire des recommandations ou propositions en vue de promouvoir la recherche scientifique et la préservation de la santé des sportifs.

A/ Composition :

Le conseil scientifique se compose de 14 membres nommés par arrêté de Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports sur proposition des départements et organismes concernés pour un mandat de deux ans.

* **Président** : Directeur Général de l'ANAD

* **Membres** :

- 1 représentant du ministère de la Planification et de la Coopération internationale.
- 1 représentant du ministère de l'Education.
- 1 représentant du ministère de la santé publique.
- 1 représentant du ministère de la jeunesse et des sports.
- 1 représentant du ministère de l'agriculture et de l'environnement.
- 1 représentant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- 1 représentant du Comité National Olympique Tunisien.
- 1 représentant du Comité National d'Ethique Médicale.
- 1 représentant du Conseil National de l'Ordre des Médecins Vétérinaires
- Directeur Général de l'Observatoire National du Sport.
- Directeur Général du Centre National de la Médecine du Sport
- Directeur Général du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments.
- 1 Expert en Science de Médicament.
- 1 expert en Science de l'Education.

B/ Fonctionnement :

Le conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président. En 2014 le conseil s'est réuni le :

1^{er} Avril 2014 : Ordre du jour :

- Etat des lieux des recherches scientifiques 2013-2014
- Présentation du projet scientifique social ciblant les sportifs des salles de sport privées
- Présentation du programme national de contrôle du dopage et les politiques générales dans le sport et chez les chevaux de courses

- Programme prévisionnel pour l'année 2014 des sessions de formation au profit des membres des équipes d'inspection
- Etude des procédures sur le terrain dans l'inspection des salles de sport privées

Recommandations :

- Renforcer les activités de sensibilisation ciblant l'entourage du sportif et les jeunes en général
- Inclusion de la lutte antidopage dans les sessions de formation organisées par le CNOT
- S'engager dans une meilleure collaboration pour adapter au mieux le programme national de lutte antidopage de l'ANAD au nouveau code mondial antidopage et ses annexes.
- Œuvrer ensemble pour dissiper les difficultés administratives et techniques pour lancer sans plus de retard l'inspection des espaces sportifs privés et le passeport biologique de l'athlète

LES COMITES DE DISCIPLINE :

L'agence exerce son pouvoir disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage dans le sport, par ces deux comités non permanents : Comité de discipline et comité de révision

Les comités de discipline sont chargés de :

- **V**eiller à la garantie du respect des règles et procédures disciplinaires en matière de lutte contre le dopage par les fédérations sportives et l'organisme chargé de l'organisation des courses de chevaux,
- **S**e substituer à eux dans la lutte contre le dopage
- **R**éviser leurs décisions disciplinaires en cas de non proportionnalité de la sanction prise à l'encontre du contre venant avec la contravention commise,
- **S**tatuer sur tout dossier disciplinaire de chaque propriétaire d'une salle de sport privée ou d'un espace sportif privé ouvert au public,
- **S**tatuer sur tout dossier disciplinaire de chaque organisateur d'une manifestation sportive dument autorisée et chaque sportif y participant.

A/ Compositions :

Le comité de discipline ou de révision se compose d'au moins 5 membres chacun nommés par arrêté de Monsieur le Ministre chargé des sports sur proposition des départements et organismes concernés pour un mandat de 3 ans renouvelable.

* Président : un conseiller au tribunal administratif

* Membres :

- 1 représentant du Premier Ministère
- 1 représentant du ministère de la Justice et des droits de l'homme
- 1 représentant du Comité National Olympique Tunisien
- 1 représentant du Comité National de l'Éthique Médicale.
- 1 représentant du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydraulique pour les dossiers relatifs aux animaux utilisés dans le sport.

B/ Fonctionnement :

Les membres des comités de discipline de l'ANAD se réunissent sur convocation de la Direction Générale de l'ANAD. En 2014, des cas d'infraction ont été retenus, les sanctions répondaient parfaitement aux critères de l'AMA et des Fédérations internationales en rapport, donc il n'y avait pas de nécessité pour convoquer ces comités.

LE COMITE VETERINAIRE

Le comité des vétérinaires de l'ANAD (article 10 décret N°829/2010 daté du 20/05/2010) a une mission de contrôle et d'inspection.

A/ Composition : ce comité compte 3 médecins vétérinaires reconnus pour leur compétence dans la médecine vétérinaire tout en étant indépendants de l'ANAD, des structures sportives et de l'organisme chargé de l'organisation des courses de chevaux.

Le comité vétérinaire est désigné par décision du Ministre de la Jeunesse et des Sports sur proposition du Ministre chargé de l'Agriculture. Il exerce ses fonctions au sein de l'ANAD

Membres :

- ✓ Dr Dalel Kammoun – ministère de l’agriculture
- ✓ Dr Samir Ben Romdhane – Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire
- ✓ Dr Yacine Mootamri – libre pratique

B/ Fonctionnement

Le comité vétérinaire se réunit sur convocation de la Direction Générale pour

- Donner son avis sur tous les sujets que lui soumet la Direction Générale de l’ANAD en rapport avec la lutte antidopage dans le sport utilisant des animaux entre autre les chevaux de courses.
- Statuer sur les demandes d’autorisation à usage thérapeutique pour les animaux.

L’implication de l’ANAD dans le contrôle antidopage des chevaux de course est restée limitée à la fourniture de Kits de prélèvement des échantillons pour la Société des Courses et la Fédération Tunisienne des Sports Equestres et à l’organisation de sessions de formation ou de recyclage pour les vétérinaires préleveurs. L’ANAD, en signe de message **"POUR UNE COURSE PROPRE"**, a alloué un Prix de la CONCURRENCE LOYALE lors du grand prix du Président de la République.

Cette activité ainsi restreinte explique entre autre que le comité vétérinaire ne s’est pas réuni en 2014.



III – EVALUATION DES PRINCIPALES ACTIVITES**EN QUELQUES CHIFFRES**

Ressources Humaines				
		2013	2014	
Personnels au 31/12 de l'année		15	16	
Personnels ayant quitté au cours de l'année		02	03	
Personnels détachés ou recrutés au cours de l'année		02	04	
Ressources Financières				
		2013	2014	
Budget		753 882.841	736 544.325	
Frais de personnel		102 100.000	47 000.000	
Frais de gestion		556 088.000	617 491.994	
Autres		95 694.841	72 052.331	
Conseils et Comités				
		2013	2014	
Réunion du conseil administratif		02	02	
Réunion du conseil scientifique		00	01	
Réunion des comités de discipline		01	00	
Comité Vétérinaire		00	00	
Formations / Sensibilisation / Prévention				
		2013	2014	
Pour le Personnel de l'ANAD	Nombre total des formations	04	08	
	Personnels ayant bénéficié d'au moins une formation	10	05	
Fournies par l'ANAD	Equipes de contrôle	01	01	
	Commissaires Régionaux	01	12	
	Fédérations	16	16	
	CNOT	01	05	
	Autres	05	04	
Fournies par l'ORAD	Service Prévention Education	01	01	
Journées Ouvertes				
		2013	2014	
Organisateur : ANAD		01	01	
Organisateurs : Autres		01	04	
Missions à l'Etranger				
		2013	2014	
Nombre total des missions à l'étranger		07	07	
Personnels ayant bénéficié de ces missions		03	04	
Prélèvement pour contrôle antidopage				
		2013	2014	
En compétition		25	25	155
Hors compétition		00		067

1 - VOLET ADMINISTRATIF

A/ Ressources humaines :

L'ANAD a démarré en 2008 avec un personnel comptant au total 06 et depuis les recrutements se sont faits au fur et à mesure de l'expansion des activités.

Au 31 Décembre 2014 l'effectif total du personnel s'élevait à **16 salariés**, après les départs :

- En Mars 2014 du Directeur Médical à la retraite
- En Aout 2014 du Secrétaire Général dont le poste est toujours vacant.

En Janvier 2014 le Ministère de la Jeunesse et des Sports a mis à la disposition de l'ANAD un agent contractuel pour prestation de services dont le contrat a expiré en Juin 2014.

- **Nomination**

Sami Gherairi est nommé chef de service des Affaires Administratives et financières en Avril 2014

- **Grade :**

- **Besma Gacem** a accédé, sur dossier, au grade de psychologue principal.
- **Sami Gherairi** a accédé, sur concours, au grade d'Administrateur Conseiller

- **Recrutement :**

- **Sana Ben Khélifa** : Administrateur Conseiller (ressources humaines)
- **Habib Zaouia** : Manager du Sport
- **Mohamed Ali Ben Fraj** : Manager du Sport

Cet effectif reste peu suffisant pour que l'agence puisse répondre totalement au programme national antidopage. Des demandes de recrutement sont perpétuellement soumises au Ministère de tutelle mais les difficultés budgétaires annoncées par le ministère des finances bloquent le processus.

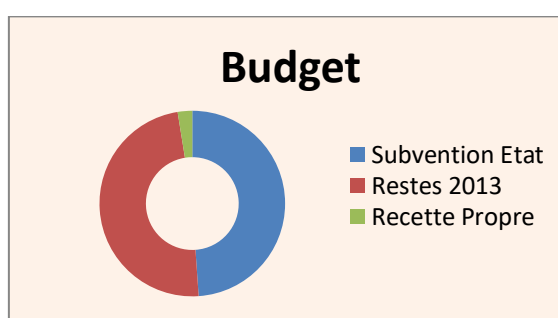
Reste à reconnaître, bien que peu nombreux, ce personnel s'arrange au mieux pour répondre aux directives administratives, techniques et scientifiques afin de préserver un niveau satisfaisant de prestations et une fonctionnalité rentable de tous les services de l'ANAD en général. L'esprit de complémentarité et de collaboration régnant au sein de cette petite équipe a permis de surmonter toutes les difficultés rencontrées.

Le personnel de l'ANAD est de ce fait réparti comme suit :

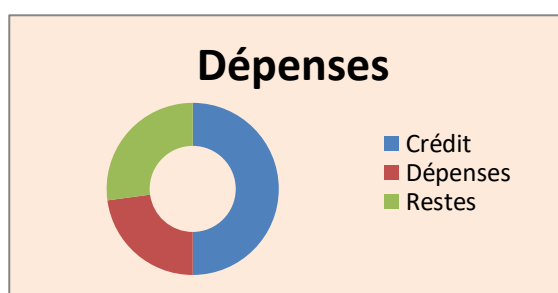
Direction Générale	Ordonnateur général Médecin - Administrateur Général
Secrétariat Général → Aout 2014	Administrateur Conseiller
Département Administratif	
Ressources Humaines	Administrateur Conseiller
Ressources Financières	Administrateur Conseiller
- 1 Assistant	Ouvrier catégorie 4
Chauffeur	Ouvrier catégorie 7
Bureau d'ordre	Ouvrier catégorie 5
Courses + Maintenance	Ouvrier catégorie 4
Standard + Ménage	Ouvrier catégorie 1
Informatique	Technicien supérieur
Formation, Prévention et Etudes	
C/Service : Formation et vulgarisation	Psychologue principal
- 1 Assistant	Manager du sport
Relation avec les Organismes Sportifs	Journaliste
Contrôle et Inspection	
C/Service : Prélèvement des Echantillons Biologiques	Pharmacien de la santé publique
- 2 Assistants	Manager du sport
C/Service : Suivi des résultats du Laboratoire	Technicien major de la santé publique

B/ Ressources financières :**Recettes**

	Credits début Année
Subvention de l'Etat	339 500.000
Restes budget 2013	337 044.325
Recettes propres	17 609.000
Total	694 153.325

**Dépenses**

	Credits début Année	Dépenses	Restes	Exécution
Total dépenses	694 153.325	317 474.482	376 678.843	45 ,7 %

**Marchés**

N° du marché	Sujet	Montant
1/2014	Carburants	18 500.000
2/2014	Laboratoire de dépistage du dopage	102 709.200

L'ANAD tient réellement à ce que son personnel puisse être à jour sur le plan formation et stage, pour se le devoir un programme annuel est établi en fonction du :

- Besoin de chaque agent qui remplit une demande dans ce sens
- La Direction Générale peut aussi programmer des formations qu'elle voit utiles pour le personnel en vue d'une meilleure qualité du travail.
- Par ailleurs, le Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Femme et de la Famille peut, lui aussi, juger utile de planifier un certain nombre de formations à thèmes différents pour le personnel relevant de son autorité, chacun dans sa spécialité.

Une fois ces informations sont recueillies, un plan prévisionnel pour l'année s'établit en fonction des contraintes budgétaires, de l'utilité des formations et du nombre des demandes.

Formations programmées pour l'année 2014				
Sections	bénéficiaires		Dates	Observations
Marchés Publiques	Sami Gherairi	D.A.F.	17 – 21 Nov.2014	Réalisées
Sécurité Systèmes et Réseaux	Lotfi Tounsi	Informatique	15 – 19 Déc.2014	
Maintenance Avancée			24 – 28 Nov.2014	
Gestion du Stock	Sami Gherairi Ali Ouhida Anis Jallouli	Dép. Administratif	24 – 25 Nov.2014	
Centre d'Appel	Sami Gherairi	D.A.F.	27 – 28 Nov.2014	
	Sana Khélifa	R.H.		
"RACHED"	Anis Jallouli	Dép. Administratif	23 – 25 Déc.2014	
"INSAF"	Sana Khélifa	R.H.	15 – 18 Déc.2014	
HTML	Lotfi Tounsi	Informatique	Reportées	
Management des Projets	Sami Gherairi	D.A.F.		

2 - VOLET EDUCATION PREVENTION

Dans la lutte contre le dopage, la prévention doit beaucoup compter car "**MIEUX VAUT PREVENIR QUE GUERIR**", en réponse à cette règle l'ANAD accorde la plus grande attention au volet prévention, elle ne se lasse pas d'inventer et d'imaginer des méthodes, moyens et outils pour passer le message du "**Sport Propre**" et réussir à toucher, sportifs et non sportifs, encadreurs et entourage, jeunes et moins jeunes, finalement tout le monde.

Nous sommes toujours appelés à rénover nos agissements pour positiver au maximum notre message et convaincre nos partenaires sans pour autant se répéter ou devenir monotone.

La nécessité de restreindre le nombre des contrôles (contraintes financières et logistiques) doit se compenser en interventions préventives par la sensibilisation et l'information.

Parvenir à inculquer une culture générale de "**FAIR PLAY**" peut, en soit, aboutir et faire beaucoup gagner à la SOCITE : moyens financiers, santé et éthique...

Dans ce sens, l'ANAD se voit obligée d'aller encore plus loin pour ne pas se suffire de son programme annuel d'intervention mais de répondre aussitôt à toute demande signalée, des fédérations ou autres pour mettre à leur disposition tous les moyens et outils appropriés à leurs besoins

Comme le définissent les activités dans ce volet, la prévention est devenue une réelle coutume qui note une croissance bien significative dans l'espace et le temps. Il est à retenir qu'en 2014 nous avons enregistré environ **3063** bénéficiaires de ces séances de formation, d'éducation et de prévention.

RECAPITULATIF DES ACTIVITES EDUCATION/PREVENTION

DATE	EVENEMENT	LIEU	CIBLE
14/02/2014	FEDERATION TUNISIENNE DE JUDO, TOURNOI DU DEFI	TUNIS	PARTICIPANTS ET STAFFS
05/03/2014	JOURNEE OUVERTE DU SPORT	TUNIS	LARGE PUBLIC
14-15/03/2014		HAMMAMET	
21-23/03/2014	FEDERATION TUNISIENNE DE JUDO, CHAMPIONNAT D'AFRIQUE MINIMES + CADETS (F/G)	TUNIS	PARTICIPANTS ET STAFFS

28-30/03/2014	FEDERATION TUNISIENNE DE LUTTE, CHAMPIONNAT D'AFRIQUE SENIORS HOMMES	TUNIS	PARTICIPANTS ET STAFFS
09/04/2014	LYCEE PIERRE MONDES FRANCE ET FEDERATION TUNISIENNE DE BASKETBALL, TOURNOI DE LA FRATERNITE BASKET	TUNIS	PARTICIPANTS ET STAFFS
15-22/04/2014	FEDERATION TUNISIENNE D'HALTEROPHILIE, CHAMPIONNAT D'AFRIQUE CADETS ET JUNIORS (F/G)	TUNIS	PARTICIPANTS ET STAFFS
01/05/2014	ZITOUNA SPORT, CLUB ZITOUNA (ATHLÉTISME)	TUNIS	PARTICIPANTS
12-19/06/2014	FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS PARALYMPIQUES, RENCONTRE INTERNATIONALE D'ATHLETISME	TUNIS	PARTICIPANTS ET STAFFS
09-12/10/2014	FEDERATION TUNISIENNE DE JUDO, CHAMPIONNAT ARABE DES CLUBS JUDO	TUNIS	PARTICIPANTS ET STAFFS
11-12/03/2014	ANAD ET COMMISSARIATS REGIONAUX DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, JOURNEES DE FORMATION POUR LES DELEGUE DU SPORT ET LES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCA-TION PHYSIQUE	BEN AROUS	DELEG.SPORT INSPJEUNESSE EDUC.PHYS
18-19/03/2014		TOZEUR	
02-03/04/2014		GABES	
22/05/2014		KEF	
28-29/05/2014		MONASTIR	
18-19/06/2014		SOUSSE	
15/02/2014	FEDERATION TUNISIENNE DE JUDO, RECYCLAGE DES ARBITRES, ENTRAINEURS, ENSEIGNANT ET FILIERE JUDO	SFAX	ARBITRES ENTRAINEURS ENSEIGNANTS FILIERE JUDO
19/02/2014		GABES	
20/02/2014		TUNIS	
22/02/2014		BEJA	
28/02/2014		KEF	
01/03/2014		KAIROUAN	
21/02/2014	FED. TUNISIENNE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES, SEANCE DE SENSIBILITE ET EDUCATIVE : LE DOPAGE	TUNIS	ELITE ET ENTRAINEURS
13/03/2014	COMMISSARIAT REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS JENDOUBA ET ASSOCIATION "AMEL" SPORT POUR TOUS, PERFORMANCE SANS DOPAGE	GHR DIMA	ENCADREURS ET ENSEIGNANTS
10/04/2014		JENDOUBA	
08/05/2014		TABARKA	
06/03/2014	COMMISSARIAT REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS KEF, JOURNEE DE SENSIBILISATION "DANGERS DU DOPAGE EN MILIEU SPORTIF CIVIL ET ESTUDIANTIN "	KEF	ETUDIANTS ISSEP KEF
11/04/2014			

30/04/2014	UNIVERSITE EL MANAR, SENSIBILISATION : DOPAGE ALEATOIRE ET RISQUES	TUNIS	ETUDIANTS CAMPUS EL MANAR
02/05/2014	LYCEE BIROUNI JOURNEE INFORMATIVE, EDUCATIVE ET DE DIVERTIS-SEMENT : DANGERS DU DOPAGE	ENFIDHA	ELEVES ET ENSEIGNANTS
10/06/2014	FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS PARALYMPIQUES, RENCONTRE INTERNATIONALE D'ATHLETISME	TUNIS	AFFILIES FEDERATION
11-12/08/2014	JEUX OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE STAND DE SENSIBILISATION	TUNIS	CANDIDATS
13/08/2014	COMMISSARIAT REG. JEUNESSE ET SPORT – MONASTIR, JOURNEE OUVERTE "SPORT FEMININ AU SERVICE DU PROGRES ET DE LA PAIX SOCIALE"	MONASTIR	LARGE PUBLIC
19/11/2014	COMMISSION CULTURELLE ET EDUCATIVE OLYMPIQUE (CNOT)	TUNIS	BENEVOLES "SPORT ET ENVIRONNEMENT"
05/12/2014	MAISON DES JEUNES HAMMAM LIF, SENSIBILISATION : DOPAGE ET RISQUES	TUNIS	ELEVES CENTRE FORMAT. PROF.
05/12/2014	FEDERATION TUNISIENNE DE LUTTE , STAGE DE FORMATION : LE DOPAGE	TUNIS	ENTRAINEURS LUTTE
26/12/2014	COMMISSION SPORT POUR TOUS (CNOT) STAND EDUCATIF ET DE SENSIBILISATION	KASSERINE	LARGE PUBLIC ET PARTICIPANTS
27/12/2014		GAFSA	
28/12/2014		SIDI BOUZID	



Education
Prévention

Dans un contexte plus général et dans une ambiance plus conviviale, l'ANAD a organisé le 13 Décembre 2014 sib 2^{ème} Tournoi "POUR UN SPORT PROPRE" avec la collaboration du Centre Culturel et Sportif de la Jeunesse et la participation des Fédérations Tunisiennes de Karaté, Gymnastique, Taekwondo, Kung Fu et Danse.

- La séance matinale, à laquelle étaient invités toutes les instances administratives, techniques et scientifiques du sport et de la jeunesse, était consacrée aux interventions scientifiques traitant des actualités nationales et internationales de l'antidopage.



- La séance d'après midi était ouverte au large public entre autre les amphitryons classiques du Centre



Cette séance d'après midi était ornementée par de multiples activités sportives et culturelles





Tous les participants (invités, sportifs et public) ont reçu des gadgets en signe de message pour un "**Sport Propre**" et avaient concouru à la grande tombola. Les huit tirés au sort ont reçu chacun une Tablettes.
















Communication et Médiatisation

Tout programme à visée sociétale d'éducation, d'information et de prévention doit trouver appui dans les médias, que dire alors de la culture "ANTIDOPAGE" qui ne doit donc pas en manquer.




Il est donc des coutumes de L'ANAD, de planifier régulièrement des rubriques médiatisées d'information et de sensibilisation ciblant toutes les classes sociales, en particulier les jeunes dont les sportifs, pour les prévenir des dangers des substances dopantes.

En appui à ce programme l'ANAD a invité en 2014, les différents médias, locaux, régionaux et nationaux : presse écrite (traditionnelle et électronique), radio, télévision... pour couverture des manifestations sportives et scientifiques ayant trait à la lutte antidopage.

A leur tour, ces médias ont trouvé dans le Dopage une matière riche à en parler :

Manifestation	Date	Couverture médiatique	
فعاليات دورة "التحدي" – الجودو (Evénement "Tournoi Judo")	14/01		TV Nationale
			Radio Nationale
			Radio de la Jeunesse
الأيام التوعوية بالاشتراك مع الجامعة التونسية للجودو بصفاقس (Journées de sensibilisation avec la collaboration de la Fédération Tunisienne de Judo - Sfax)	15/02		TV Nationale
			Radio Sfax
الأيام التوعوية بالاشتراك مع الجامعة التونسية للجودو بسوسة (Journées de sensibilisation avec la collaboration de la Fédération Tunisienne de Judo - Sousse)	19/02		Radio Jawhara FM
			Radio Cap FM
			Radio Sabra FM
الأيام التوعوية بالاشتراك مع الجامعة التونسية للجودو بقابس (Journées de sensibilisation avec la collaboration de la Fédération Tunisienne de Judo - Gabès)	20/02		TV National
			Radio Tataouine
الأيام التوعوية بالاشتراك مع الجامعة التونسية للجودو بباجة والكاف (Journées de sensibilisation avec la Collaboration de la Fédération Tunisienne de Judo – Béja et Kef)	03/03		Radio du Kef
الملتقى الدولي الزيتونة (Forum International Zitouna)	01/05		TV Nationale
			Radio National

الجائزة الكبرى لسيادة رئيس الجمهورية لسباق الخيل (Grand Prix du Président de la République - Course des Chevaux)	25/05		El Hiwar Ettounsi TV
يوم توعوي حول المنشطات بالمعهد الأعلى للرياضة بالكاف (Journée de sensibilisation "DOPAGE" - ISSEP Kef)	06/03		Radio Kef
			Journal Echourouk
			TAP
يوم تحسيس حول مكافحة المنشطات بالتعاون مع المندوبية الجهوية للشباب والرياضة بجندوبة (Journée de sensibilisation "DOPAGE" en collaboration avec le Commissariat Régional de la Jeunesse et des Sports Jendouba)	13/03		TV Nationale
			Radio Kef
الأيام التكوينية لفائدة مندوبي الرياضة ومتفقي التربية البدنية بتوزر (Journées de formation pour les commissaires du sport et les inspecteurs de l'éducation physique) - Tozeur	19/03		Radio Tataouine
الأيام التكوينية لفائدة مندوبي الرياضة ومتفقي التربية البدنية بقابس (Journées de formation pour les commissaires du sport et les inspecteurs de l'éducation physique) – Gabès	02/04		Radio Nationale
			RTCI
			Radio Shems FM
			Radio Tataouine
ندوة علمية تحت شعار "من أجل رياضة نظيفة" بالاشتراك مع المندوبية الجهوية للشباب والرياضة بالكاف (Symposium "POUR UN SPORT PROPRE" en collaboration avec le Commissariat Régional de la Jeunesse et des Sports du Kef)	11/04		TAP
			Radio Kef
الدورة التكوينية لتكوين وتأهيل الأعوان المراقبين والمساعدين للقيام بعمليات المراقبة (Session de formation et d'aptitude des ACD et Escortes)	10/05		Radio Nationale
			Radio Monastir
			Radio Cap FM
			Radio Oasis FM
الأيام التكوينية لفائدة مندوبي الرياضة ومتفقي التربية البدنية بالكاف (Journées de formation pour les commissaires du sport et les inspecteurs de l'éducation physique - Kef)	22/05		Radio Kef
الأيام التكوينية لفائدة مندوبي الرياضة ومتفقي التربية البدنية بسوسة (Journées de formation pour les commissaires du sport et les inspecteurs de l'éducation physique - Sousse)	18 et 19/05		Radio Jawhara FM
			Radio Monastir
			Radio Sabra FM
الأيام التكوينية لفائدة مندوبي الرياضة ومتفقي التربية البدنية بالمنستير (Journées de formation pour les commissaires du sport et les inspecteurs de l'éducation physique - Monastir)	28 et 29/05		Radio Jawhara FM
			Radio Monastir
			Radio Cap FM

<p>"الملتقى 2" للتعاون والشراكة بين الوكالة الوطنية لمكافحة تعاطي المنشطات والمندوبيات الجهوية للشباب والرياضة" – المنستير</p> <p>(A Monastir : 2^{ème} Rencontre de collaboration et de partenariat ANAD/Commissariats Régionaux de la Jeunesse et des Sports)</p>	28 et 29/11		Radio Nationale
			Radio Monastir
			Radio Jeunesse
			Radio Shems FM
			RTCI
			Radio Oasis FM
			Radio Cap FM
			Radio Jawhara FM
	Journal Essarih		
<p>الدورة الثانية من تظاهرة "من اجل رياضة نظيفة - تونس</p> <p>2^{ème} Tournoi "POUR UN SPORT PROPRE" - Tunis</p>	13/12		Radio Nationale
			Radio Monastir
			Radio de la Jeunesse
			Radio Shems FM
			RTCI
			Radio Oasis FM
			Radio Cap FM
<p>تأنيث حصّة خاصة حول تعاطي المنشطات لمدة 60 دقيقة</p> <p>Ameublement d'une émission de 60mn sur le "DOPAGE"</p>	18/12		Radio Saraha FM
<p>تظاهرة "رياضة أولمبية للجميع"</p> <p>Manifestation "Sport Olympique pour Tous"</p>	26 27 et 28/12		Radio Nationale
			Nesma TV
			Radio Gafsa
			Journal Essarih
<p>liens pour suivi des évènements :</p> <p>https://www.facebook.com/495633713832526/photos/a.495717173824180.112255.495633713832526/676250872437475/?type=1&theater</p> <p>https://www.facebook.com/photo.php?v=698251480213937&set=vb.519205968118490&type=2&theater</p> <p>http://www.shemsfm.net/ar/video/%D9%82%D8%A7%D8%A8%D8%B3-%D9%8A%D9%88%D9%85-%D8%A7%D8%B9%D9%84%D8%A7%D9%85%D9%8A-%D9%84%D9%84%D9%88%D9%83%D8%A7%D9%84%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%88%D8%B7%D9%86%D9%8A%D8%A9-%D9%84%D9%85%D9%83%D8%A7%D9%81%D8%AD%D8%A9-%D8%AA%D8%B9%D8%A7%D8%B7%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D9%85%D9%86%D8%B4%D8%B7%D8%A7%D8%AA_65079</p> <p>https://www.youtube.com/watch?v=72yYKYPQOk&x-yt-cl=84411374</p>			

Il est à retenir que la présence des stations TV tunisiennes (nationales ou privées) n'était pas importante pour de telles couvertures.

Les émissions à caractère sportif y sont peu suffisantes et parviennent rarement à traiter les actualités en rapport avec la lutte du dopage.

La presse écrite (traditionnelle et électronique) était pareillement absente.

Les stations radio régionales étaient par contre aux "Rendez-vous" des événements survenus surtout dans leurs régions pour en faire une matière à diffuser les faits.

L'ANAD doit de ce fait, inviter ces médias, surtout des régions pour les inciter à accorder plus d'espace à la lutte antidopage et à mettre à leurs dispositions les enregistrements et les documents nécessaires.

L'ANAD prévoit dans ce contexte la réalisation de spots publicitaires, de clip vidéo... avertissant du dopage et louant les règles de la bonne hygiène de vie pour les mettre à la disposition des médias pour les diffuser et en faire campagne de lutte contre le dopage.

Il est aussi important de juger essentiel et perpétuel de meubler les plateaux télévisés ou à la radio, de spécialistes du dopage pour intervenir chaque fois qu'il s'agit de sport ou de santé

Site web ANAD www.anad.tn

L'outil informatique ne manque pas d'importance dans l'aboutissement de la lutte antidopage. Cet outil attrayant et de manipulation facile ne cesse d'évoluer pour répondre à une population d'internautes de plus en plus large à laquelle l'ANAD prête beaucoup d'attention.

A cet effet et afin d'être au niveau des attentes, l'ANAD a déjà prévu une mise à jour de son site web par l'intégration en 2015 d'une newsletter et d'une base de données pour les compléments alimentaires

Les procédures d'achat d'une application d'exploitation SMS sont aussi lancées en 2014.

Pour la sécurité de ses réseaux informatiques, l'ANAD s'est fait procurer un antivirus "NODE 32" Fire War viable pour les trois prochaines années.

Le smsing :

La campagne smsing lancée en 2012 avec la société Tunisie Télécom et poursuivie en 2013 était jugée réussie. L'ANAD s'est engagée alors en 2014 à user de ce moyen de communication, bien présent dans notre quotidien, pour lancer une nouvelle campagne avec de nouveaux messages.

Ces messages, à raison d'un SMS par mois, visaient essentiellement à informer et sensibiliser les sportifs quant aux risques du dopage sur leur santé, leur carrière et sur la dévalorisation de l'éthique du jeu propre.

En revanche, nous avons reçu des appels téléphoniques pour demander des explications sur ce sujet. Ces demandes laissent entendre que l'information nécessite encore des moyens et des efforts pour arriver aux intéressés.

N°	Message	Date
01	Le sport transforme en héros, le dopage transforme en zéro ! Agence Nationale Anti-Dopage	Janvier 2014
02	Sans dopage, les exploits ont plus belle image. Agence Nationale Anti-Dopage	Février 2014
03	Œuvrons tous pour un SPORT PROPRE. Agence Nationale Anti-Dopage	Mars 2014
04	Dire NON au dopage... malgré les pressions de l'entourage. Agence Nationale Anti-Dopage	Avril 2014
05	Dopage ... Dommage ! Agence Nationale Anti-Dopage	Mai 2014
06	Face au dopage... le meilleur contrôle c'est vous. Agence Nationale Anti-Dopage	Juin 2014
07	Sport & dopage ne font pas bon ménage. Agence Nationale Anti-Dopage	Juillet 2014
08	Sport... éthique, santé, bien-être. NON au dopage ! Agence Nationale Anti-Dopage	Aout 2014
09	Dégage, Dégage... à bas le dopage ! Agence Nationale Anti-Dopage	Septembre 2014
10	Une alimentation équilibrée garantit une bonne santé... Attention aux «compléments alimentaires». Agence Nationale Anti-Dopage	Octobre 2014



3 - Contrôle du Dopage

A/ Le programme national annuel de contrôles :

Depuis la révocation en 2013, par l'Agence Mondiale Antidopage, des activités de dépistage du dopage du laboratoire National de Contrôle des Médicaments (sous la tutelle du Ministère de la Santé Publique), l'ANAD s'est vue obligée de réviser le programme annuel de contrôles en diminuant le nombre de prélèvements jadis prévu pour chaque discipline sportive et chaque région.

Les prestations analytiques des échantillons urinaires pour dépistage du dopage sont depuis, demandées au Laboratoire de Contrôle Roumain (accrédité par l'AMA) suite à un appel d'offre international comme le régit la loi de marché. Les frais onéreux et en devise des analyses, font que le budget alloué par l'état tunisien à cette activité ne parvienne pas répondre à un programme de contrôle comme souhaité. L'ANAD procède alors à mettre en place une planification ciblant bien les objectifs à savoir les sports ciblés tout le long de la saison sportive sans pour autant dépasser les moyens budgétaires ou donner l'impression d'un certain relâchement que guettent les sportifs susceptibles de tentation.

En 2014 et en réponse à toutes ces contraintes, un programme prévisionnel avait prévu " 400" échantillons urinaires répartis comme suit :

	Sports Individuels	Sports Collectifs	Total
En compétition	096	104	200
Hors compétition	160	040	200
Total	256	144	400

Plusieurs blocages ont empêché la réalisation totale de ce programme :

- Les équipes de contrôle (ACD et Escortes) ne trouvent plus motivant les missions de contrôle antidopage en raison de la faible rémunération et de la suspension des contrôles au cours des trois dernières années
- Lourdeur des procédures d'accréditation des équipes de contrôle à laquelle s'ajoute la complexité des démarches administrative pour l'établissement des contrats

- Retard dans le règlement des frais d'analyse du Laboratoire qui a décidé la non réception de nouveaux échantillon jusqu'à paiement total des sommes dues ce qui a entraîné une suspension des activités de contrôle pendant plus de deux mois
- L'impossibilité de procéder à des prélèvements dans les régions faute d'équipe de contrôle à proximité et en l'absence de formule législative d'indemnité kilométrique
- Faute d'équipe féminine de contrôle (ACD et escortes) dans toutes les régions.

Carte Géographie des équipes de contrôle fonctionnelles en 2014

TUNIS	2 ACD ♂ + 3 Escortes ♂
MONASTIR	1 ACD ♂ + 0 Escorte
SFAX	1 ACD ♂ + 0 Escorte
NEFZA - BEJA	1 ACD ♂ + 0 Escorte
SOUSSE	1 ACD ♂ + 1 Escorte ♂
KEBILI	1 ACD ♂ + 0 Escorte
HAMMAMET	1 ACD ♂ + 0 Escorte

Avec seulement **8 ACD et 4 escortes** à dossiers administratifs en règle, l'ANAD est comme même parvenu, en 2014 à réaliser **222** prélèvements urinaires dont **60** en compétitions internationales

	Sports Individuels	Sports Collectifs	Total
En compétition	099	056	155
Hors compétition	032	035	067
Total	131	091	222

Toutes ces contraintes administratives et autres, ont fait que l'ANAD avait pris des mesures préventives pour éviter les risques d'une quelconque suspension des activités de contrôle et a, d'un commun accord, prolongé la convention avec le Laboratoire Roumain jusqu'à la fin du mois de Mars 2015 date à laquelle on suppose que le nouvel appel d'offre international pour l'analyse des échantillons urinaires futures portera fruit et le passage de l'actuel contrat au prochain se fera sûrement et sans intervalle libre.

Bilan des contrôle en 2014 tel que prévu et réalisé

Sport	En Compétition			Hors Compétition		
	Prévisions	Réalisés		Prévisions	Réalisés	
		National	Internat.		National	Internat.
Football	16	8	0	15	10	0
Handball	24	16	0	05	15	0*
Volleyball	24	16	0	10	10	0
Basketball	24	16	0	10	0	0
Rugby	16	0	0	00	0	0
Athlétisme	10	10	0	25	0	0
Aviron	04	0	0	0	0	0*
Boules et Pétanque	00	0	0	05	0	0
Boxe	10	0	0	20	5	0*
Culturisme	04	0	0	00	0	0
Cyclisme	06	10	0	00	0	0
Escrime	04	05	0	05	0	0
Gymnastique	00	0	0	05	04	0
Haltérophilie	10	0	0	15	06	0
Handisport	07	0	13	10	12	0
Judo	10	0	4	30	05	0*
Karaté	04	5	0	05	0	0
Lutte	10	9	36	20	0	0*
Natation / Waterpolo Nage avec palmes	05	0	02	15	0	0
Taekwondo	04	0	05	00	0	0
Tennis	04	0	0	05	0	0
Equitation	04	0	0	0	0	0
Total	200	95	60	200	67	0
		155			67	

C/ Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT)

Les demandes d'autorisation d'usage à des fins thérapeutique sont implicitement liées au contrôle du dopage. La reprise plus ou moins progressive des contrôles peut laisser espérer une meilleure prise de conscience des sportifs et de leurs médecins traitants quant à la nécessité de se pencher plus sérieusement sur les exigences règlementaires et procédurales en rapport avec la médication des sportifs.

L'ANAD est en perpétuelles recherches de moyens et d'outils pour sensibiliser davantage les médecins fédéraux, des équipes et de ville pour les inciter à prendre connaissance des procédures à faire (AUT) devant toute prescription de produits de la liste des interdictions à chaque fois qu'il est question d'un sportif professionnel ou non.

Demande d'AUT			
1	Pour Insuline	Accordée	
2	Pour Corticoïde	Non recevable	Voies autorisées (Nasale et inhalation)
1	Pour Symbicort 200		Produit autorisé

A ce niveau nous remarquons qu'il reste beaucoup à faire puisque l'ANAD reçoit toujours des demandes AUT non recevables soit pour dossier incomplet soit que le traitement et/ou la forme prescrits sont autorisés et ne nécessitent pas d'AUT selon les standards internationaux qui subissent une mise à jour annuelle.

D/ Les équipes de contrôle du dopage :

Comme à l'accoutumé, l'ANAD prévoit annuellement des sessions de formation visant à avoir des équipes de contrôle fonctionnelles sur le plan théorique et pratique, se répartissant bien en fonction des besoins régionaux et des deux sexes pour répondre aux programmes de contrôle des sportifs et aussi des chevaux de course. Les équipes admises, sont accréditées pour deux ans.

• Agents de contrôle "ACD" et Escortes

En 2014 les 10 et 11 Mai, il y a eu formation de **19 ACD** et **28 escortes** pour le contrôle des sportifs, leur fonctionnalité avait été retardée pour, entre autre, deux raisons :

- le débit réduit des contrôles n'a pas permis à ces formés d'accomplir assez rapidement leurs formation pratique (un stage d'au moins 2missions avec l'assistance d'un aîné)
- la longueur et la complexité des procédures administratives pour la règlementation des contrats affiliant directement et pour la 1^{ère} fois ces ACD et escortes à l'ANAD

Ce n'est qu'à la fin de 2014 que ces ACD et escortes sont considérés comme fonctionnels et s'ajoutent, de ce fait à ceux déjà accrédités depuis 2013 pour donner la carte suivante :



Centre National de la Médecine et des Sciences du Sport
El Menzah Tunis

Ville	ACD	Escortes
TUNIS	11 ♂ 02 ♀	15 ♂ 08 ♀
HAMMAMET	01 ♂ 00 ♀	15 ♂ 08 ♀
MONASTIR	03 ♂ 00 ♀	01 ♂ 03 ♀
NABEUL	01 ♂ 01 ♀	00 ♂ 00 ♀
SFAX	01 ♂ 02 ♀	01 ♂ 01 ♀
NEFZA - BEJA	01 ♂ 00 ♀	00 ♂ 00 ♀
KEF	01 ♂ 00 ♀	00 ♂ 01 ♀
SILIANA	01 ♂ 00 ♀	00 ♂ 00 ♀
SOUSSE	01 ♂ 00 ♀	00 ♂ 01 ♀
KAIROUAN	01 ♂ 00 ♀	00 ♂ 00 ♀
KEBILI	01 ♂ 00 ♀	00 ♂ 00 ♀

Une nouvelle formation est prévue en 2015 pour ré-accréditer les équipes de 2013 et former de nouvelles équipes pour équilibrer le mieux possible cette carte en touchant plus les régions non encore couvertes.

Il serait nécessaire dorénavant, de programmer des formations dans les régions pour s'approcher des postulants là où ils se trouvent.

- **Vétérinaires de Contrôle du Dopage**

Le contrôle du dopage chez les chevaux de course est une activité nouvelle à l'ANAD. L'affiliation des vétérinaires préleveurs " Vétérinaires de Contrôle du Dopage" directement à l'ANAD est une première dont la gestion des contrats était beaucoup plus particulière que ceux des ACD. La longueur des procédures administratives et surtout les longues négociations des rémunérations ont fait beaucoup retarder l'accréditation de ces derniers à tel point que les vétérinaires formés n'ont pas exercé en tant que Agent de l'ANAD tout le long de l'année 2014.

La présidence générale de la Société des Courses Hippiques était bien compréhensive et collaboratrice et s'est engagée à prendre en charge les prélèvements pour ne pas perturber le programme prévu par la société, l'ANAD s'est suffi à fournir les besoins en kit et en formulaires jusqu'à établissement des contrats.

L'ANAD fournit aussi les besoins en kits et en formulaires à la Fédération Tunisienne des Sports Equestres ce qui fait que l'approvisionnement s'était établi comme suit :

210 kits pour la SCH
020 kits pour la FTSE

Vu les délais, l'ANAD prévoit, en 2015, une session de recyclage pour tous les Vétérinaires de Contrôle accrédités mais n'ayant pas réalisé des prélèvements pour le contrôle du dopage pour rafraichissement des connaissances théoriques et aussi pratiques

Autre contrainte, les assistants (techniciens en santé animale) seront à la charge de la SCH faute de textes règlementant leur rémunération par l'ANAD mais profiteront tout de même des sessions d'information et/ou de formation prévues par l'Agence pour les professionnels des chevaux pour les mettre à jour des actualités nationales et internationales surtout en matière de bonnes conduites et d'hygiène en prévention des risques pouvant positiver les résultats d'analyse.

Pour conclure, la lutte antidopage surtout en l'absence d'un Laboratoire National pour l'analyse du dopage, doit admettre une politique plus adaptée pour joindre l'utile aux moyens de l'ANAD.

Le programme national de contrôle de l'ANAD doit donc :

- **O**pter pour le contrôle intelligent visant les sports ciblés,
- **L**ancer le passeport biologique en entamant la formation de préleveurs de sang et en établissant les conventions qu'il faut pour assurer le transport des échantillons sanguins dans les normes internationalement reconnues,
- **A**ppuyer les contrôles hors compétition chez les sportifs et les chevaux de course
- **A**dosser la décentralisation en donnant la priorité aux régions de l'intérieur pour accueillir des prochaines sessions de recyclage et/ou de formation des équipes de contrôle (ACD, Escortes et Vétérinaires)
- **P**révoir les procédures nécessaires pour s'approprier un stock en kits humains et animaux couvrant plus d'une année pour ne pas risquer les ruptures de stock (complexité des procédures d'acquisition)
- **P**révoir une couverture sociale pour assurer les missions de contrôle et motiver de ce fait, nos collaborateurs internationaux (OAD, ORAD...) à nous confier les contrôles en Tunisie et ailleurs. Une telle démarche consolidera d'avantage l'image de l'ANAD et contribuera à dynamiser ses ressources.



IV – COOPERATION ET PARTENARIAT

L'ANAD opère dans ses activités dans un cadre national et international de complémentarité des rôles . Le dopage est un phénomène à multiples retombées sur : l'éthique, la santé, l'économie et plus généralement sur la société. En toute conscience des faits, l'ANAD ne cesse de chercher les moyens et outils pour renforcer davantage sa collaboration avec ses partenaires classiques mais aussi à nouer de nouvelles entrades avec de nouveaux partenaires pour réussir au mieux sa lutte contre le dopage.

Au niveau National

Activités de collaboration pour le contrôle de l'usage des compléments alimentaires

Les multiples réunions et séances de travail entretenues par l'ANAD avec ses partenaires de tutelle et ses collaborateurs au niveau des Ministères : de la santé publique, de l'intérieur et des finances ont aboutit à un commun consensus pour lutter contre le mésusage des compléments alimentaires.

1- Avec le Ministère de la Santé Publique

- L'ANAD est membre de la commission technique de l'octroi des autorisations de mise à la consommation "AMC" des compléments alimentaires distribués hors circuits pharmaceutiques
- La relancée du projet des activités d'inspection des espaces sportifs privés connaît encore quelques difficultés procédurales. Une remise en vue du statut des agents de contrôle et des textes législatifs s'imposent pour pouvoir régler :
 - le coté rémunération puisqu'il s'agit de fonctionnaires de l'état,
 - le mode d'opération adéquat vu que ces espaces privés sont, dans la plupart des cas, fréquentés par des amateurs bien particuliers (mineurs, ...)
 - le contrôle en soit doit être identifié plus précisément (faut-il saisir ou simplement prélever des échantillons, se limiter à ce qui est exposé ou saisie, prélèvement d'échantillons, et bien d'autres difficultés...

1. Avec la Douane Tunisienne :

Cette collaboration, démarré en 2012, a enregistré un nombre croissant dans les dossiers déposés à l'ANAD pour avis technique quant à la présence ou non de produits interdits dans les compléments alimentaires ou apparentés saisis par les services douaniers tunisiens chez des visiteurs ou citoyens tunisiens pour usage personnel.

Ces demandes étaient au nombre de **2** en **2012**, de **9** en **2013** et de **110** demandes en **2014**.

Forme	Quantité
Poudre	< 295kg
Capsules/ Gélules Comprimés/Pilules	< 4800
Crème/Gel	12 tubes (3.3kg)
Liquide	948ml
Barre	240gr
Ampoule	10

Pour 110 acheteurs	
Achat via internet	44
Achat via ami	26
Achat direct	10
Achat inconnu	20

La vente par internet fait craquer les jeunes qui ne résistent pas aux affiches publicitaires vantant ces produits dont ils se font approvisionner à partir de multiples boutiques dans le monde sans trop de peine

(clients) EUROPE			
(23) France	(05) Allemagne	(01) Grande Bretagne	(04) Belgique
(04) Italie	(04) Suède	(01) Suisse	(01) Roumanie
(01) Luxembourg	(01) Turquie	(02) Russie	(02) Pologne
(04) Portugal	(04) Pays Bas	(01) Hollande	
(clients) ASIE			
(16) EAU	(01) Jordanie	(01) Oman	(01) Qatar
(clients) AMERIQUE			
(22) USA		(03) Canada	
(clients) AUSTRALIE (01)			

L'étude de ces données doit faire avertir toutes les instances concernées gouvernementales ou autres des abus et mésusage de ces compléments alimentaires surtout qu'il a été objet en 2014, **de substances interdites** selon les standards internationaux (**02/110**) et de **mineurs de moins de 17 ans** (**04/110**).

Collaboration avec les Commissariats régionaux de la Jeunesse et des Sports

En continuité avec la première rencontre avec les commissaires régionaux de la Jeunesse et des Sports tenue en 2013 avec la collaboration de la Direction du Suivi des Activités Régionales, une deuxième était tenue les 28 et 29 Novembre 2014 à Monastir.

Le but de cette rencontre visait à tracer les grandes lignes d'une politique antidopage rigoureuse au niveau des commissariats. Le partenariat de l'ANAD avec ces acteurs effectifs de la jeunesse et des sports, ne doit pas être occasionnel mais doit être continue. Les recommandations en étaient :

- La nécessité d'avoir sans plus de retard, un vis-à-vis permanent de l'ANAD au sein de chaque commissariat dont la formation et le profil doivent répondre parfaitement à cette mission.
- Les paliers et champs d'action du partenariat ANAD/Commissariat doivent être fixés par des textes législatifs pour une meilleure efficacité dans les rôles et un droit à l'évaluation
- Les autres acteurs intervenant dans la Jeunesse et Sport tels que , les Centres Régionaux de la Médecine et des Sciences du Sport, la santé publique, l'enseignement primaire, secondaire et supérieur et le Comité National Olympique Tunisien, doivent être impliqués dans cette lutte antidopage à visée éthique, préventive et éducative.

Cette mission doit principalement trouver élan auprès des directions du Ministère de la Jeunesse et des Sports telles que la Direction Générale du Sport et les Observatoires de la Jeunesse et du Sport.

La tenue de cette rencontre à Monastir a été bien appréciée par tous, ils ont trouvé dans cette initiative une bonne volonté pour adosser la décentralisation des activités scientifiques



Au niveau International

Organisation Régionale Anti Dopage ORAD Afrique Zone 1

Cette Organisation Régionale couvre Cinq pays africains : la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, la Lybie et la Mauritanie, sa présidence est attribuée en Octobre 2012 au Maroc et siège à Rabat.

Depuis la fondation de cette ORAD Afrique Zone 1, la Tunisie s'est engagée à consolider sa collaboration avec tous les pays membres pour lutter contre le dopage en Afrique du Nord. Sa participation effective à toutes les réunions et formations organisée par cette instance et sa réponse dans les délais impératifs (questionnaires d'évaluation des pays membres à une ORAD), ont fait de la Tunisie un partenaire incontournable.

Le Directeur Général de l'ANAD a participé aux travaux du Conseil de l'ORAD Afrique Zone I, qui se réunit pour la 8^{ème} fois le 6 Novembre 2014 à Marrakech, Maroc, afin de discuter du développement de l'ORAD, faire le suivi des différentes actions entamées et discuter de la direction pour le futur. La prochaine réunion sera tenue en 2015 en Tunisie étant l'unique candidate.

L'ANAD avait aussi désigné deux des agents de la sous direction de la formation, de prévention et des études pour bénéficier de la formation prévue pour les agents responsables d'éducation tenue les 6 et 7 Novembre 2014 aussi à Marrakech.



Agence Mondiale Antidopage "AMA"

L'AMA est par excellence le 1^{er} partenaire mondial de l'ANAD dans l'antidopage. Signataire du code mondial antidopage dans le sport, la Tunisie représentée par l'ANAD, reconnaît et applique les principes énoncés par ce code et les standards internationaux. Aussi, la Tunisie paye une cotisation annuelle à L'AMA.

D'autre part, le règlement intérieur de l'ANAD est annuellement révisé pour s'adapter au code de l'AMA qui connaît, lui-même une mise à jour annuelle.

Un rapport d'évaluation des activités de l'ANAD est régulièrement soumis à l'AMA.

UNESCO

Au titre du Fonds pour l'Élimination du Dopage dans le Sport et dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage, l'UNESCO a approuvé une allocation financière de 13.000 \$ à l'ANAD, pour la mise en œuvre en 2015, du projet **"les espaces sportifs privés : un nouveau champ d'action dans la lutte contre les conduites dopantes"**

Sous l'égide du Fonds UNESCO, l'ANAD relancera en 2015 son 4^{ème} projet national de lutte antidopage dans le sport.

Missions à l'étranger

Dans un esprit de coopération internationale, les cadres de l'ANAD, chacun dans sa spécialité, ne tardent pas à répondre aux multiples invitations qui s'inscrivent dans le cadre de missions, de congrès scientifiques ou de formations et d'information organisés par leurs partenaires internationaux pour toute actualité dans la promotion de la lutte contre le dopage dans le sport.

Récapitulatif des missions à l'étranger

<i>Participant</i>	<i>Evènement</i>	<i>Lieu et Date</i>
<i>Dr Halim Jebali Médecin Administrateur Général Directeur Général</i>	<i>Séminaire Arabe sur la lutte antidopage</i>	<i>Caire- Egypte 04-08/09/2014</i>
	<i>Congrès International sur les "AUT"</i>	<i>Paris-France 22-25/10/2014</i>
	<i>- Conférence "Projet Régional UNESCO" - Réunion du Conseil-ORAD Afrique Zone 1</i>	<i>Marrakech-Maroc 4-5 Nov.2014</i>
<i>Mme Besma Gacem Psychologue Principal Formation, Prévention et Etudes</i>	<i>Symposium de l'AMA pour les Organisations Anti Dopage (OAD)</i>	<i>Lausanne-Suisse 25-26 Mai 2014</i>
	<i>Formation des Agents d'Education ORAD Afrique Zone 1</i>	<i>Marrakech-Maroc 6-7 Novembre2014</i>
<i>Mme Héla Kouki Pharmacienne Santé Publique Contrôle et Inspection</i>	<i>Symposium de l'AMA pour les Organisations Anti Dopage (OAD)</i>	<i>Lausanne-Suisse 25-26 Mai 2014</i>
<i>Mr Zahrine Sami Journaliste Relations avec les Org. Sportifs</i>	<i>Formation des Agents d'Education ORAD Afrique Zone 1</i>	<i>Marrakech-Maroc 6-7 Nov.2014</i>



V- PERSPECTIVES 2015

- Parvenir à réviser les textes législatives régissant les activités de contrôle du dopage humain et animal pour les mieux adapter à la réalité des exercices.
- Ré-accréditation du Laboratoire National de Dépistage du Dopage :
l'ANAD se doit de soutenir tout projet de ré-accréditation du Laboratoire National de Dépistage du Dopage par un programme de contrôle rigoureux et des interventions de recommandation auprès de l'AMA, du Ministère de la Santé Publique et du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Lancer l'inspection des espaces sportifs privés surtout que l'UNESCO ai approuvé l'allocation financière pour la prévention du dopage dans ces espaces
- Lutter contre le trafic des produits dopants :
Reprendre les séances de travail avec les instances concernées (Ministères de la Santé Publique, Intérieur, Commerce...) pour redémarrer les procédures de conventions et amorcer cette lutte.
- Appuyer davantage la collaboration de l'ANAD avec toutes les instances de la jeunesse et des sports telles que les fédérations nationales et internationales, les clubs sportifs, les commissariats régionaux de la Jeunesse et des Sports, le CNOT ...
- Prévoir une manifestation scientifique internationale sur la lutte contre le dopage et les comportements similaires en sport professionnel et amateur.
- Œuvrer davantage pour promouvoir la lutte antidopage en Afrique du Nord et emporter les prochaines élections pour la présidence de l'ORAD Afrique du Nord Zone 1.

Pour aller plus loin

Les OG, les ONG et la SOCIETE CIVILE
en général, doivent rester toujours éveillées
quant à la devance des investissements dans
le dopage en milieu sportif par rapport
aux efforts engagés dans sa Lutte.

L'antidopage est une lutte qui ne doit
jamais admettre d'armistice.